

II

Donation de Guillaume de Poncelon, en 1522. — Peste de 1520 à 1523. — Hôpital provisoire en cabanes. — Règlement pour le temps de peste. — Démêlés et accord avec les habitants de Belligny en 1537. — Construction de l'hôpital des pestiférés en 1545. — Mise en ferme de l'hôpital.

Le 24 avril 1522, en présence de maître Sébastien Cropet, notaire, Guillaume de Poncelon, procureur général du Beaujolais et bourgeois de Villefranche, donne à la ville « une terre contenant deux *bichonnées* ou environ, sise dans la paroisse de Belligny, joignant le rivièrre de Morgon de Vent (au midi), le Pont-Bechet au couchant, le chemin tendant du dict pont à la grange Campet, aussi au couchant, la terrè de Dalmès au nord, et la terre (en blanc dans l'original, — c'est la terre de Foncraine) au levant. » (1)

L'acte ne mentionne pas les intentions du donateur sur la destination du terrain, mais elles ne sauraient être douteuses. La peste régnait alors à Villefranche, et, aussitôt en possession du terrain, l'administration communale se hâta d'y établir des abris en planches, des cabanes pour les malades expulsés de la ville et les étrangers repoussés de ses portes.

Pour subvenir à tous les frais d'installation, à la nourriture et au traitement des malades, à la garde des portes, le trésor communal avait peu de ressources ; et la ville, sans aucun bien patrimonial, était réduite au produit de ses impôts. Forcée d'emprunter, des échevins, de riches bourgeois, Pierre Guerreins, François de Grant-Riz, François de Chastenay lui font, de leurs deniers, les avances nécessaires.

Le registre de la Chambre des comptes, pour l'année 1524, fournit sur la durée de l'épidémie et sur les mesures employées contre elle quelques indications assez précises

(1) Le texte original est en latin.